

## CLASSIFICATION : La grande loterie a commencé !

L'avenant 37 de la Convention Collective Employés/Cadres **signé par certaines organisations syndicales comprend une nouvelle classification et un changement du système de rémunération, avec l'attribution de fiches de poste repère à chaque salarié.**

Les 15 000 salariés de la MSA ont reçu ou vont recevoir leur nouvelle fiche de poste repère. C'est l'une des 168 fiches de poste validées (sauf 2) par les signataires de l'avenant 37 à la convention collective. Les 2 fiches de poste non validées par les organisations syndicales s'appliquent de toute façon !

### C'est votre avenir qui est en jeu !

*La rémunération vient évidemment à l'esprit en premier dans un contexte de perte de près de 20% de pouvoir d'achat depuis une quinzaine d'année comme la CGT le démontre au fil du temps.*

La FNEMSA annonce dans sa communication que « 50 % des salariés de l'Institution gagnent 3 points ou plus ». Cela peut aller jusqu'à 72 points !

Mais cela signifie que pour les 50 % restants, ce sera 2 points ou moins : Des miettes, très petites miettes !

Et tout cela en gommant des années de reconnaissance et d'investissement en MSA, auparavant traduit par des points d'évolution.

**La rémunération mais pas uniquement** : les nouvelles fiches de poste repère peuvent impacter profondément l'activité des salariés et des services :

- Des activités réalisées absentes de la FPR, non reconnues.
- Des activités non réalisées jusqu'à maintenant, « exigibles » dorénavant.
- Un glissement des tâches vers le bas...

Ces modifications entraîneront des réorganisations de services voire probablement des suppressions postes.

La négociation de la nouvelle COG peut commencer !

La CGT déplore les conditions de « pseudo négociation » de cette refonte de la classification où tout était bouclé d'avance, où peu de propositions de certaines organisations syndicales ont été retenues, où tout semblait déjà ficelé d'avance.

Néanmoins, la colère gronde dans de nombreux services où les tensions apparaissent quant à l'attribution des différents niveaux. Une réorganisation complète du travail est donc à prévoir.

## Les conditions de travail ne pourront que se dégrader hélas !!

Madame la Directrice Générale de la CCMSA, nous remercier pour la certification des comptes 2024 ne sert à rien ! Seule une augmentation de la valeur du point, mesure juste et équitable pour tous aurait pu satisfaire l'ensemble des salariés !

**La CGT a refusé de valider cet accord au rabais qu'elle juge extrêmement dangereux pour l'avenir.**

Elle reste à vos côtés, vous accompagne et vous conseille pour faire valoir vos droits dans cette nouvelle situation. N'hésitez pas à nous contacter.

<https://msainstitution.sharepoint.com/sites/GalaxieMSA-CGT>



**LA CGT**  
SA FORCE C'EST  
**VOUS**  
SYNDIQUEZ-VOUS!

### BULLETIN D'ADHÉSION



<https://orgasociaux.cgt.fr/nous-contacter/>

<https://orgasociaux.cgt.fr/actualites/syndicalisation-msa/>

Vous avez également la possibilité de nous contacter par mail  
[collectif.cgt.msa@gmail.com](mailto:collectif.cgt.msa@gmail.com)

